

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019



Compte rendu affiché le **20 DEC. 2019**

COMMUNE

DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 11 décembre 2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2019_113

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Damien COUTURIER

OBJET

ADHÉSION AU PLAN
CLIMAT AIR ENERGIE
TERRITORIAL 2030

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, Mme DU GARDIN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE
Mme BREMOND (par proc. à M. ROULE), M. CHAVANE (par proc. à Mme CRESPIY), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. CHAISNE (par proc. à M. COUTURIER), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. DE LESTANG (par proc. à Mme BASDEREFF), Mme PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. PETIT)

Etai(en)t absent(s) :
Mme SEGUIN-JOURDAN

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **20 DEC. 2019**

Identifiant de l'Acte :

069-2169 00340-20191217-D2019-113-DE

Rapport de : Marie-Hélène ROUCHON

Face au changement climatique inéluctable, et dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'actions Ville Durable, la Ville de Caluire et Cuire a déjà engagé plusieurs actions en matière d'atténuation des émissions des gaz à effets de serre (ZFE, convention de partenariat avec l'ALEC) mais aussi d'adaptation de ses stratégies de

développement (création de nouveaux espaces verts, plan vélo...) et de gestion patrimoniale (rénovation énergétique de ses bâtiments publics).

Dans ce contexte, la Ville souhaite poursuivre son implication en renouvelant son adhésion au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) métropolitain 2030.

La Ville s'engage à :

- adhérer à la vision portée par le PCAET 2030,
- lister toutes les actions pertinentes de la Ville en la matière et s'engager à renseigner tous les deux ans les actions réalisées,
- participer biennalement à la Conférence Energie Climat.

La Métropole de Lyon s'engage à :

- valoriser les actions de la Ville sur ses différents supports,
- faciliter les expériences de la Ville,
- assurer un suivi annuel des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire .

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à la majorité, par 41 voix pour et 1 abstention(s),

- D'APPROUVER l'adhésion de la Ville de Caluire et Cuire au Plan Climat Air Energie Territorial 2030.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

20 DEC. 2019

LE MAIRE

Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.